



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTRIELLE  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

**ARRETE PREFECTORAL du 22 mars 2019  
portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement  
et des Risques Sanitaires et Technologiques d'Ille-et-Vilaine (CODERST)**

**LA PREFÈTE DE LA REGION BRETAGNE  
PREFÈTE D'ILLE ET VILAINE**

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1416-1 et R 1416-1 à R 1416-6 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2006 modifié portant institution du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant renouvellement des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ille-et-Vilaine ;

VU le courrier électronique de la Chambre d'Agriculture de Bretagne du 18 mars 2019 proposant la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ille-et-Vilaine ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) d'Ille-et-Vilaine est modifié comme suit, en ce qui concerne la représentation de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine :

*Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine :*  
Titulaire : Mme Cécile PLANCHAIS  
Suppléant : Mme Catherine DOMAGNE

Le reste est sans changement.

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à chacun des membres.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Denis CLAGNON

